

Image not found or type unknown



Garde alternée ou exclusive

Par **kitouille_old**, le **04/08/2007** à **02:10**

Lors d'une séparation entre deux pacsés avec un bébé, la mère souhaite la garde exclusive de l'enfant parce qu'elle s'en occupe plus que le père (qui a tendance à le négliger quand il est en colère après sa compagne ou parce qu'il n'a pas le moral) mais ce dernier veut la garde alternée : qui aura gain de cause ?

Par **ly31**, le **24/08/2007** à **17:37**

Bonsoir,rnrnAu regard des situations de chacun, c'est Monsieur le Juge qui prendra une décision et ceci dans l'intérêt de l'enfantrnrnBonne fin de journéeernrny31